

SOMMAIRE

La lettre du Maire	1
Alfred Tiphaine	2 à 4
Vie municipale	2 à 11
Sapeurs Pompiers	12
Foyer rural	12 et 13
Lecture et Loisirs	13
Re-création	14
Sport à Monnaie	14 à 17
L'Ecole de Musique	16
La Musique Municipale	17
Cantine Scolaire	17
Ecole Primaire	18
Club de l'Amitié	18
Parents d'élèves	19
Vive notre colo	19
S.O.S. Amitié	20
A voir et à revoir	20
Rendez-vous du 1 ^{er} âge	20
Calendrier des Fêtes	21
Rondeau des commerçants	22
Prière de chien	23
Etat Civil	23
Informations	24

L'ÉCHO DE MONNAIE

Bulletin Municipal gratuit
Tirage 1.000 exemplaires

Directeur de la publication :
Christiane de Carville
Claude Even, imprimeur à Tours

ALFRED TIPHAINÉ (1836-1912)

Quand on quitte la rue Nationale pour gagner le bourg de Monnaie, on emprunte nécessairement la rue Alfred Tiphaine. Tous les Modéniens la connaissent, elle est au cœur même du village, il est moins sûr qu'ils sachent exactement de qui il s'agit.

Alfred Tiphaine a pourtant été une personnalité à la fin du siècle dernier : à Monnaie même puisqu'il est resté pendant 42 ans maire du village, mais aussi sur le plan départemental. Conseiller Général du canton de Vouvray, il devient bientôt Président de l'Assemblée Départementale (1893), Président du Conseil Général (1897), Président du Comice Agricole Populaire de l'arrondissement de Tours et surtout Député d'Indre-et-Loire de 1891 à 1906.

Tiphaine est né le 30 juin 1836 à la Réunion, alors Ile Bourbon, d'où sa famille est originaire. Son père Jules y a en effet épousé en 1830 Geneviève ORRE. Quatre enfants naissent de ce mariage : 2 garçons Jules et Alfred, 2 filles Eudoxie et Pauline.

Jules, le fils aîné, devient avocat, il restera à la Réunion. Par contre le reste de la famille semble réintégrer assez tôt la métropole. Les Tiphaine se fixent à Paris. En 1856 le père, devenu rentier, fait l'acquisition d'une grande propriété sur la commune de Monnaie : « La Vallée » qu'il rachète à un ancien colonel de gendarmerie, M. Eugène d'Épinay, c'est une maison de maître que les Tiphaine vont agrandir et aménager peu à peu pour en faire une agréable résidence avec orangerie, salle de billard, parc, verger, dépendances et ferme, le tout sur 26 hectares de terres. M. Jules Tiphaine décède à Monnaie quelques années plus tard en 1863, mais la Vallée demeure la maison de famille. Alfred, qui est resté célibataire, continue à l'habiter avec sa mère et ses deux sœurs, mais réside aussi souvent à Paris.

Il commence à s'intéresser à la vie locale puisqu'en 1865, il est élu Conseiller Municipal à Monnaie : il a 29 ans et c'est le plus jeune de la liste. Six ans plus tard, le 14 avril 1871, il devient maire de la Commune et gardera ses fonctions jusqu'en 1912.

Il exerce alors la profession d'avocat, comme l'attestent deux actes notariés de 1873 et 1877. Il semble également avoir d'autres activités puisqu'on retrouve la mention de "marchand de guano" dans la matrice cadastrale des propriétés bâties. Il achète en effet en mai 1877 un terrain situé rue du Plat d'Étain sur lequel il fait édifier plusieurs constructions dont deux magasins où il entrepose des engrais (actuelle maison Thévenot). Il se rend également propriétaire d'une ferme et de terres à la Ganoire, commune de Chanceaux-sur-Choisille, ce qui lui vaut le titre de "propriétaire cultivateur".

Malgré ses occupations professionnelles, il va tout de suite consacrer une grande partie de son temps à la gestion de sa commune. C'est un Maire actif qui ne veut pas limiter ses fonctions à un rôle purement honorifique. La nouvelle municipalité tient à répondre aux besoins de la population. Et ils sont nombreux, surtout en 1871. Monnaie est une commune sinistrée qui a beaucoup souffert pendant la guerre de 1870. Il faut donc indemniser ceux qui ont subi des destructions, et la liste est longue. Dès 1872, le Conseil Municipal décide la création d'un Bureau de Bienfaisance destiné à venir en aide aux indigents car la "mendicité est fréquente". Vingt quatre personnes vont ainsi bénéficier de distributions gratuites de pain. La municipalité constate qu'il n'est pas facile d'en dresser la liste car "certains individus la considèrent comme une profession lucrative..."

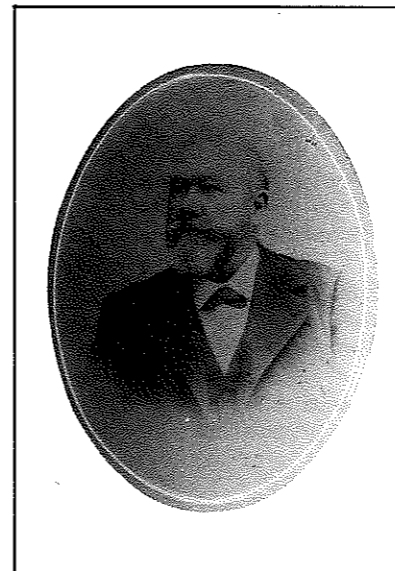
Il faut également prendre un certain nombre de mesures urgentes en matière d'urbanisme. Le cimetière qui, à cette époque, se trouve près de l'église est mal entretenu, en 1878 il "offre le spectacle d'une carrière abandonnée" et on envisage déjà son déplacement. Il sera réalisé entre 1891 et 1894, sur un terrain situé au Clos de l'Arche offert par M. de la Panouse et M^{me} de Flavigny, chatelains du Mortier.

D'autre part, la commune de Monnaie ne possède pas de champ de foire et le marché se tient alors dans la rue avoisinant l'église. La municipalité achète donc en 1875 un terrain situé rue du Bas Bourg (aujourd'hui rue Alfred Tiphaine) qui doit servir de champ de foire et de place publique. C'est d'ailleurs sur ce terrain qu'on décide un peu plus tard d'édifier les nouveaux locaux de la Mairie. En effet, jusque là les réunions du Conseil Municipal avaient lieu dans une maison de la rue du Bas Bourg (actuelle charcuterie Leroy) qui servait également d'école des filles et abritait le logement de l'institutrice.

Après bien des vicissitudes (voir article de J. Verger dans l'Écho de Monnaie de 1984) une Mairie toute neuve est inaugurée en 1880. C'est à cette occasion qu'Alfred Tiphaine offre le buste de la République qui se trouve encore sur la cheminée de la grande salle. Monsieur le Maire est particulièrement fier de son nouvel édifice. En 1913 il profite de l'installation de l'électricité à Monnaie pour financer personnellement l'illumination de la Mairie les dimanches et jours fériés et doter la Salle du Conseil d'un

lustre de 200 bougies. Maître Pancher qui règle pour son compte les factures d'électricité lui écrit à ce sujet : "Éclairage est certainement très bien et des routes environnantes, on aperçoit la lueur s'élever, ce qui ferait presque croire à un incendie pour les soirs bien noirs".

Il commande en 1883 une horloge pour le campanile, elle est baptisée "Angèle" et porte le même prénom que le bébé qui vient de naître chez sa sœur, Pauline Guillier. Cette horloge est aussi un symbole, l'idée de partager désormais le monopole de l'heure avec l'église du village ne déplaît certainement pas à Alfred Tiphaine. Car notre Maire, Républicain convaincu, est foncièrement anticlérical. Ses rapports avec le desservant de la paroisse sont plutôt froids, voire hostiles, et le Conseil Municipal de Monnaie n'accorde qu'avec parcimonie les deniers nécessaires aux travaux de réfection de l'église et du presbytère.



Quand, à la veille du 14 juillet, un Conseiller demande, lors d'une réunion, que la Fête Nationale soit annoncée le matin par la sonnerie des cloches de l'église, Monsieur le Maire répond qu'"il est décidé à n'emprunter à l'église aucune de ses pratiques, voir même le bruit de ses cloches !" En 1906, il va même jusqu'à interdire les processions religieuses, suite au refus du curé de signer l'inventaire des biens de l'église, consécutif à la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Mais la grande préoccupation de notre édile reste l'enseignement primaire laïque gratuit et obligatoire.

Comme tous les Républicains de cette époque, Tiphaine pense que seule l'école peut permettre l'émancipation de l'individu et le progrès de la démocratie.

Lorsqu'il est élu maire, il existe à Monnaie trois écoles : l'école laïque de garçons, l'école laïque de filles et l'école religieuse de Bourdigal appartenant à la Congrégation des Sœurs de la Province de Ruillé sur le Loir (Sarthe). Cette dernière semble remporter vers 1874 plus de succès que l'école communale de filles, dirigée, il est vrai, par une vieille directrice arrivée "à un âge où ses forces sont usées".

Il faut donc prendre des mesures urgentes pour gagner "la guerre des écoles" qui s'engage dès lors à Monnaie. La Commune décide en 1874 la venue d'une nouvelle institutrice, puis d'un instituteur adjoint ; on agrandit l'école de garçons devenue trop exigüe, on commande du matériel de classe.

Dès 1877 le principe de la gratuité absolue de l'enseignement, qui tient tant à cœur à Monsieur le Maire, est acceptée par le Conseil Municipal. Notre Commune devance ainsi de quatre ans la loi du 16 juin 1881 qui la généralise à toutes les écoles primaires publiques. Les deux écoles laïques voient alors leurs effectifs augmenter : en 1878 on compte 156 élèves (108 garçons et 48 filles). La même année Monsieur le Maire constate que "la concurrence des enseignements laïque et congréganiste a produit des effets salutaires dans la Commune".

Il faut en effet bientôt envisager l'aménagement d'une nouvelle école de garçons dont la construction sera jumelée avec celle de la Mairie. (suite page 4)

LES TRAVAUX D'UTILITÉ COLLECTIVE

Lancés au niveau national à la fin de l'année 1984, les Travaux d'Utilité Collective ont fait l'objet d'appréciations diverses de la part des responsables politiques, des maires et présidents d'associations, des directeurs d'établissements scolaires et des syndicats professionnels. A l'échelle d'une commune telle que Monnaie, ces considérations s'effacent devant une constatation : les jeunes de 16 à 21 ans sont victimes du chômage, ils sont nombreux (39 % des demandeurs d'emplois de Monnaie, au 1^{er} novembre 1984) et l'absence de qualification professionnelle rend difficile leur insertion dans le monde du travail.

C'est pourquoi les 25 octobre et 22 novembre 1984, le Conseil Municipal de Monnaie a envisagé de recourir au dispositif TUC, à la fois pour réaliser des travaux non engagés jusqu'à présent et pour permettre aux jeunes chômeurs de s'intégrer dans la vie professionnelle.

LES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

Le 14 janvier dernier, le Préfet d'Indre-et-Loire signait donc avec la Commune une convention en 14 articles dont les dispositions principales étaient les suivantes :

- nombre de stagiaires : 17
- durée de la convention : 1 an
- durée des stages : 16 stages de 3 mois ; 1 stage d'un an
- durée du travail hebdomadaire : 20 heures
- rémunération : 1.700 F par mois (1.200 F par l'État, 500 F par la Commune).

LA MISE EN PLACE

Si avec neuf mois de recul, on constate que tout s'est bien passé, la mise en application de la convention n'a pas été sans susciter quelques soucis. Il fallait d'abord choisir les premiers candidats, car les demandes étaient largement supérieures aux offres. Les critères retenus ont été, à des degrés variables, l'absence d'indemnisation par les ASSÉDIC, la longue durée du chômage, les circonstances familiales et scolaires, et bien entendu, selon les postes, les capacités physiques et intellectuelles nécessaires.

Il a également fallu aménager les horaires des cinq jeunes à la fois pour qu'ils permettent un encadrement satisfaisant mais aussi pour qu'ils puissent disposer du temps nécessaire à la recherche d'un emploi plus stable.

Passons sur les échanges de correspondance, les communications téléphoniques et toutes les tracasseries administratives qu'engendrent les décisions les plus simples dès qu'elles entrent dans les rouages de la Sous-Préfecture, de la Perception, de la Direction du Travail, de la Médecine Professionnelle, de la Compagnie d'Assurance, de l'ANPE, de la PAIO, etc...

Néanmoins, tout était prêt le 22 janvier.

LES TRAVAUX RÉALISÉS

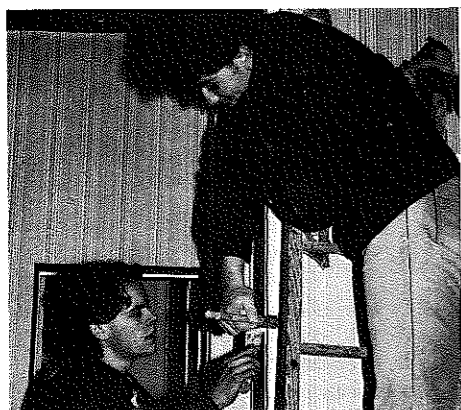
Éric Guerche, Jean-Pierre Gautier, Philippe Moreau, Jean-Michel Touze, Joël Colle, Alain Burban, Stéphane Chatain, auxquels se sont joints au derniers trimestres Dominique Deniau, de St-Nicolas-des-Mottets et Franck Goussard, de Reugny, ont réalisés : (suite page 4)

(suite de la page 3)

— la mise en état des sentiers de petite randonnée à la forêt Bélier. Ces chemins nécessitent un nettoyage correct, notamment vers Maucartier et au niveau de l'aire de repos. Débarrassés des broussailles et arbrisseaux poussants sur les accotements, ces chemins ont été inaugurés par une agréable promenade en mai dernier.

— le nettoyage du monument aux morts, place de la Mairie.

— les travaux de peinture des bâtiments communaux : paliers, débarras et boiseries extérieures du Centre de Gestion ; peinture des portes et volets du logement de M. Jacimirski ; des portes des garages communaux et de l'église, des grilles et tonnelles de l'école maternelle, du portail du local de voirie, des mâts porte-drapeaux, etc...



- Entretien des bâtiments publics

— la fermeture de la place de la Mairie, côté rue de Verdun, l'extension du bac à sable et pose de buses-tunnel à l'école maternelle.

— et la participation à tous les travaux habituellement effectués par les cantonniers : plantations, entretien des voies et du cimetière, petites réparations des bâtiments communaux, etc...

Colette Touze, Huguette Rozzio, Christine Neuvy et Philippe Marti, ont été employés au secrétariat de la Mairie et ont dactylographié les correspondances, établi des fiches d'état civil et rédigé des pièces comptables.



- le classement des archives municipales

Quant à Marina Crosnier, elle a opéré le tri de toutes les archives de la Mairie, éliminant au moins deux mètres cubes de papiers inutiles, puis classant les pièces à conserver selon les cotes officielles des Archives Municipales. La quasi totalité des archives de Monnaie, dispersée jusqu'alors est désormais regroupée dans les placards de la salle du cadastre. Cet ensemble ne représente pas moins de 300 boîtes ou liasses, dont le contenu est sommairement analysé et reporté sur un inventaire dactylographié, dont une copie est versée aux Archives Départementales d'Indre-et-Loire. (suite page 5)

(Alfred Tiphaine, suite)

Quant aux anciens locaux de la rue Nationale, ils seront désormais occupés par l'école des filles.

En 1880 une école de hameau mixte est ouverte à la Richardière, et en 1882 on décide la création d'une école enfantine destinée à accueillir les jeunes enfants de moins de 6 ans. La même année est fondée une Caisse des Écoles qui a pour but d'encourager la scolarisation des enfants indigents en leur fournissant des livres mais aussi des vêtements et des aliments chauds pendant l'hiver.

Tiphaine ne donne pas seulement de sa personne, il lui arrive très souvent de financer de ses deniers personnels certaines réalisations : en novembre 1884, il prend en charge une grande partie des dépenses occasionnées par l'installation d'un réfectoire à l'école des filles.

En 1907, l'école de hameau créée à la Richardière est devenue insuffisante, elle est remplacée par celle des Perrés. C'est Alfred Tiphaine qui achète personnellement le terrain et règle en grande partie la construction du nouvel édifice.

Dans les dernières années de sa vie, il semble également accorder tous les ans une somme d'argent aux enfants de Monnaie qui ont obtenu leur certificat d'étude, il subventionne régulièrement le voyage annuel organisé par l'Amicale des Anciens Élèves de l'École des Filles.

Les efforts de notre maire pour obtenir la victoire de la laïcisation vont définitivement aboutir dans les premières années du siècle : en juillet 1902, l'école congréganiste de Bourdigal doit en effet fermer ses portes ; la maison mère de Ruillé n'a pas demandé d'autorisation spéciale d'enseigner comme le stipulait la nouvelle loi de 1901 sur les Congrégations. Sollicité pour sa réouverture, le Conseil Municipal oppose un refus catégorique et explique ainsi sa décision : "l'enseignement laïque de l'État donné par les maîtres des écoles publiques est le seul capable d'instruire les enfants dans le respect des lois, du pouvoir civil et de la République".

C'est le triomphe de l'école laïque à Monnaie. Dès la rentrée des classes de 1902, le nombre d'élèves est de 145 filles et 100 garçons. Il faut à nouveau agrandir les locaux.

A partir de 1906, Alfred Tiphaine se retire progressivement de la vie politique, il ne se représente pas aux élections législatives. Sa santé décline. Ses rhumatismes le font souffrir et l'obligent à rester à Paris durant la mauvaise saison. Il doit donc espacer ses séjours à Monnaie. Dans une lettre du 30 mars 1908, Maître Pancher, notaire, lui dit : "je souhaite sincèrement que le beau temps arrive vite pour chasser vos malheureuses douleurs".

En décembre 1911, il prend la décision de cesser ses fonctions de Maire. Le Conseil Municipal lui adresse les remerciements suivants :

"Le Conseil Municipal de Monnaie, réuni hors séance à la Mairie, apporte de nouveau ses regrets unanimes à Monsieur Tiphaine ancien Député d'Indre-et-Loire dans la détermination qu'il a prise de se décharger de ses fonctions de Maire qu'il exerçait depuis 42 ans.

Il lui exprime tous ses remerciements pour les bienfaits et les dons dont il a comblé la commune et l'assure de la reconnaissance éternelle des habitants de Monnaie".

(Cette adresse a été signée par tous les membres du Conseil et envoyée à M. Tiphaine).

Il meurt à la Vallée le 24 août 1914 à 78 ans. Son testament déposé en l'étude de Maître Pancher en 1909 lègue une partie de sa fortune au Bureau de Bienfaisance et à la Caisse des Écoles de Monnaie.

En 1919, au lendemain de la guerre, le Conseil Municipal de Monnaie décide la pose de deux plaques commémoratives : l'une pour les morts de la guerre, l'autre "en l'honneur de M. Tiphaine, ancien Maire et bienfaiteur de la Commune de Monnaie".

Claude DELAGE
Jacqueline VERGER

Sources :

- Registres de délibérations du Conseil Municipal
- Actes notariés et correspondances de Maître Pancher
- Dictionnaire des Parlementaires Français de 1889 à 1940 - tome VIII, p. 3098 - PUF
- "Polémique autour d'un campanile" - J. VERGER - Écho de Monnaie - Année 1984.
- Nous remercions M. Bastard pour ses photos.

Au Soleil Levant
R. N. 10, 37380 MONNAIE - Tél. 47.56.10.34

Jean-Pierre KAHLEM
chef de cuisine

Restaurant
Repas d'affaires

Hôtel
Parking

"TU TE SOUVIENS EN PRIMAIRE..."

Ce sont les cars le matin de bonne heure, qui emmènent les enfants vers Vouvray.

Pour aller vers quoi et comment ?

Le but de l'école est de permettre à chaque élève de se réaliser le mieux possible suivant ses goûts et ses aptitudes, il y a donc une grande quantité de variantes qui s'offrent.

C'est en assistant aux rencontres proposées, en suivant la scolarité de votre enfant par son carnet de correspondance, en allant voir ses professeurs et surtout son professeur principal que vous connaîtrez le mieux les possibilités d'orientation dans le cas de votre enfant.

Et l'on vous dira que, dès qu'un problème se pose, en premier lieu, le professeur principal est là pour vous aider et aider votre enfant. Une simple conversation, peut souvent, entraînant une meilleure connaissance de chacun, faire disparaître nombre de difficultés passagères.

Le bouche à oreille ne peut remplacer ces démarches. Pour ce qui touche à l'environnement scolaire, il y a les associations de parents d'élèves qui y ont leur rôle.

Étapes principales du collègue.

- En fin de classe de 6^e, seul le redoublement peut se poser.
- En fin de classe de 5^e, il faudra par contre choisir entre :
 - 4^e de collège*,
 - 4^e préparatoire de LEP,
 - classe préprofessionnelle de niveau (CPPN),
 - classe préparatoire à l'apprentissage (CPA)
- En fin de classe de 4^e, comme en sixième seul le redoublement peut se poser.
- En fin de classe de 3^e, c'est le départ vers :
 - le lycée,
 - le lycée professionnel,
 - un apprentissage,
 - une autre formation.

* Pour l'entrée en 4^e de collège, il faudra choisir une option, générale ou technologique, ce choix est important.

Cette présentation qui se veut schématique a pour but de montrer que chacun doit pouvoir trouver sa place dans cette grande maison qu'est l'enseignement. Le nombre des portes qui s'ouvrent n'est pas toujours en accord avec le souhait de chacun mais la réussite n'est-elle pas d'aller vers son "top-niveau".

Dans cette recherche pour nos enfants, les enseignants, le Principal, le personnel d'encadrement pédagogique et de santé sont des gens très intéressants et disponibles. Au mieux, il suffit souvent de téléphoner ou d'écrire pour obtenir un rendez-vous car le dialogue, s'il est important pour les parents peut l'être encore plus pour l'enfant.

(T. U.C. suite de la page 4)

PREMIER BILAN

Presque un an après la mise en place du dispositif TUC, il est possible de dresser un premier bilan. Des constatations s'imposent, certaines positives, d'autres négatives.

Constatations positives d'abord : L'exécution des travaux a été bien menée et sans les jeunes, il n'aurait pas été possible d'exécuter, au moins cette année, les travaux que nous venons de décrire. Les bâtiments ont retrouvé un air de jeunesse, les armoires de la Mairie se sont allégées des papiers inutiles, la correspondance a pu être traitée plus rapidement. Toutefois, les travaux d'extérieur n'ont pu être exécutés en totalité, soit à cause du mauvais temps, soit à cause de travaux plus urgents. L'an prochain, si le Conseil reconduit la convention, il faudra donc poursuivre cet effort : notamment au niveau des abords de la Choissille (débroussaillage), du stade (peintures des mains courantes, vestiaires), de l'école maternelle (peinture de portes et du portail), du parc de Baric (balancoires, plantations), etc...

Autre constatation positive : les jeunes se sont très bien intégrés au personnel communal et il est vraisemblable que leur stage de trois mois leur a parfois donné le sentiment, justifié d'ailleurs, d'être utile, en même temps qu'un peu d'assurance. C'est tout le bénéfice des TUC : faire l'apprentissage du monde du travail par la manière douce.

Ce bilan optimiste ne doit cependant pas faire oublier un certain nombre de constatations négatives.

Que constate-t-on en effet ?

D'abord l'absence de qualification professionnelle et parfois même des connaissances de base qu'une scolarité minimum aurait dû apporter. Le problème n'est pas de savoir qui en est responsable mais comment rattraper le retard. Car il est indispensable que des jeunes en situation d'échec scolaire apprennent au moins les rudiments de l'orthographe, du calcul et peut être plus encore les formalités de la vie courante : remplir une déclaration de revenus, un mandat-poste, une feuille de remboursement de soins, etc...

Et pour ceux qui ont un CAP, un BEP ou au moins le niveau, il est nécessaire d'aller au-delà, de faire des progrès en orthographe et rédaction de textes, d'améliorer la sténo et la dactylographie.

Il faut en effet que les jeunes se persuadent que les offres de travail risquent d'être réduites longtemps encore. Il leur faut donc mettre toutes les chances de leur côté pour se détacher du groupe des candidats à un emploi, car souvent, l'employeur choisira celui qui a un "petit plus" par rapport aux autres.

Soyons honnêtes : ce n'est pas pendant leur stage de TUC, que les jeunes de Monnaie ont pu perfectionner leur acquis. Quelques conseils pratiques ne peuvent se comparer à un stage de formation professionnelle. Des établissements s'en chargent, mais ces stages sont rarement gratuits et plus rarement encore rémunérés. Leur coût et leur durée sont variables.

Quoi qu'il en soit les propositions qui ont été faites aux jeunes TUC de Monnaie n'ont pas eu d'écho. Pour des raisons diverses (absence de motivation, coût du stage, absence de moyens de locomotion, horaires trop contraignants, etc...). C'est dommage, car toute latitude leur était donnée pour harmoniser leurs horaires avec ceux du stage. Il est vrai que pour beaucoup, dépenser 547 F par mois (1), c'est réduire

(suite page 6)